

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.204

L'An deux Mille Dix, le 30 juillet à 17 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 juillet 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 juillet 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO
M. DENIS représenté par Mme DUMAS
Mme LEFEBVRE représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
Mme ROY représentée par Mme PELTIER

ETAIT ABSENT-EXCUSE : Mme DESCHANP, M. MEGLIO

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 31

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

Par courrier reçu le 28 juin 2010, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques rappelle que la Commission des Impôts Directs, placée sous la présidence de droit du Maire ou de l'Adjoint délégué, a une durée de mandat égale à celle du mandat du Conseil Municipal et comprend huit Commissaires titulaires et huit Commissaires suppléants choisis par l'Administration Fiscale sur une liste de contribuables proposée en nombre double par le Conseil Municipal (32) dont quatre propriétaires forestiers au maximum, le territoire communal comportant plus de 100 ha de propriétés boisées (123 ha).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la lettre reçue le 28 juin 2010 de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer la liste des Commissaires titulaires et suppléants en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

	NOM	PRENOM	PROFESSION	ADRESSE	OBSERVATIONS
1	BODIN	Marie-Claude	Agence de location	77 rue de la Treille - Royan	
2	BOURGEOIS	Gérard	Retraité gendarmerie	36 rue des Pinsons - Royan	
3	BIRON	Edouard	Agriculteur	Chemin de la Glacière - Royan	
4	PANNIER	Joëlle	Attaché direction	4 rue des Bouvreuils - Royan	
5	GEMON	Pierre	Retraité	52 Bd Champlain - Royan	BOIS
6	CHASSEBOEUF	Yves	Retraité	4 bis av de Cordouan St Georges de Didonne	St Georges de Didonne
7	RENOULEAU D	Jean-André	Retraité	10 rue des Cailles - Royan	BOIS
8	MIGNOQUET	Philippe	Directeur	50 rue Ampère - Royan	
9	PAPIN	James	Ostréiculteur	L'Eguille sur Seudre	L'Eguille sur Seudre
10	TOLEDE	Jean-Jacques	Assureur	5 av Daniel Hedde - Royan	
11	BUSSON	Winston	Retraité	1 av de Verdun - Royan	
12	JULIEN	Serge	Retraité	10 av Nauzan Plage - Vaux sur Mer	Vaux sur Mer
13	GERGOUIL	Jean-Louis	Commerçant	12 rue de la République St Palais sur Mer	St Palais sur Mer
14	VERMES	Yves	Gérant de société	15 av du Nid d'Aigle Royan	
15	WINCKEL	Jean-Loup	Retraité	10 rue Nouille Degorce - Royan	

16	LAPOUGE	Colette	Retraité	4 rue des Ormeaux - Royan	
17	JARRIAULT	Claude	Retraité	40 Bd Thiers – Royan	
18	FRADIN	Jean-Pierre	Commerçant	16 rue P. Doumer – Royan	
19	MARFIL	Michel	Retraité	2 rue des Cormorans - Royan	
20	PORTET	André	Militaire en retraite	17 Bd Baillet – Royan	
21	GELUSSEAU	Jacques- Bernard	Commerçant	47 A route de Rochefort St Sulpice de Royan	St Sulpice de Royan
22	PUY	Benoît	Retraité	43 Bd de la Marne – Royan	
23	GAYRIN	Arnaud	Marin-Pêcheur	18 av des Capucines St Sulpice de Royan	St Sulpice de Royan
24	SIMAN	Yves	Commerçant	10 rue A. Rateau – Vaux sur Mer	Vaux sur Mer
25	GINESTET	Jean-Louis	Commerçant	3 rue D. Papin – Royan	
26	MILLIEROUX	Albert	Retraité	45 rue des Pinsons - Royan	BOIS
27	PAPON	Marc	Retraité	69 Bd Briand - Royan	
28	STOCCHI	Franck	Carrossier auto	11 rue D. Papin – Royan	
29	AUBERT	Georges	Retraité	6 bis Bd de Cordouan Royan	
30	SEURAT PETITJEAN	Marie-Claire	Retraitée	36, rue des Loutres – résidence le Mascaret - Royan	
31	DAVID	Hervé	Commerçant	14 allée des Glycines - Royan	BOIS
32	PENICAUD	Jean	Retraité	128 rue des Cendrilles - Royan	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 août 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
14 RUE REAUMUR
17021 LA ROCHELLE Cedex
TÉLÉPHONE : 05 46 00 39 39

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Josiane LESCOEEL
Téléphone : 05 46 34 61 74
Télécopie : 05 46 34 98 55
Sd-fdl-agri17@dgfip.finances.gouv.fr



Monsieur le Député-Maire
de ROYAN
80, avenue de Pontaillac
17201 ROYAN Cedex

Objet : Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Député-Maire,

L'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux.

Aussi convient-il, à la suite des élections du 6 juin 2010, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune que vous administrez.

Votre commune comptant plus de 2 000 habitants, la commission, outre le Maire ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend huit commissaires.

Ces huit commissaires titulaires, ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par mes soins sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le nouveau conseil municipal.

Je vous remercie de m'adresser, le plus rapidement possible, cette liste de présentation comportant seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants, en vous priant de veiller à ce que les uns et les autres remplissent les conditions requises à savoir :

- être français,
- avoir au moins 25 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

De plus :

- l'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune,
- votre commune comportant plus de 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

L'adresse des commissaires proposés sera indiquée sur la liste de présentation.

Afin de faciliter ma tâche et d'éviter toute distorsion dans la présentation de vos administrés, je vous suggère de faire figurer les personnes que vous retiendrez, groupées selon la catégorie des contribuables qu'elles sont appelées à représenter.

Vous prendrez soin d'indiquer à la suite du nom des personnes non domiciliées dans la commune, la commune de leur domicile et de porter à la suite de celui des personnes appelées à représenter plus spécialement les propriétaires de bois ou forêts, la mention "propriétaire de bois"

Je vous rappelle que M^{me} Josiane LESCROEL (☎ : 05 46 34 61 74) se tient à votre disposition pour répondre à vos demandes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur départemental
des Finances Publiques



Dominique SUDRET